

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**15 septembre 2020**

**2020-92 MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION D'EUROSTAR EN GARE  
DE MOUTIERS, DE BOURG-SAINT-MAURICE EN TARENTEISE  
ET HAUTE-TARENTEISE.**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1**

**PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Morgan LE LANN, Nicolas MORIN,  
Cécile MULOT, Gérard VERNAY, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Thierry GAIDE

Séez

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE,

Val d'Isère

Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alexis VIVET-GROS

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Laurent CHELLE (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Laurence REGNIER (pouvoir à Gérard VERNAY)

Jean-Claude FRAISSARD (pouvoir à Thierry GAIDE)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Patrick MARTIN (Pouvoir à Véronique PESENTI-GROS)

Alain EMPRIN (Pouvoir à Alexis VIVET-GROS)

**EXCUSÉS**

Franck MALESCOUR

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Lionel ARPIN**

## 2020-92 MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION D'EUROSTAR EN GARE DE MOUTIERS, DE BOURG-SAINT-AURICE EN TARENTEISE ET HAUTE-TARENTEISE.

Monsieur le Président soumet son projet de motion suite à l'annonce inattendue porteuse de menace de la fin de la desserte en Eurostar des Vallées de Tarentaise et de la Haute-Tarentaise, de la Gare de Moutiers et de la Gare de Bourg-Saint-Maurice.

**Le Conseil Communautaire de Haute-Tarentaise après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le vœu suivant :**

Alors que la crise sanitaire a déjà eu de graves répercussions économiques sur les acteurs de la montagne, l'entreprise EUROSTAR, détenue à 55% par la SNCF, a annoncé que les destinations de montagne ne seront plus desservies au cours de la prochaine saison d'hiver, contrairement aux autres années.

Cette décision unilatérale est inacceptable pour la Haute-Tarentaise, premier domaine skiable du monde et première destination mondiale pour le tourisme d'hiver. C'est un coup porté aux acteurs de la montagne qui subissent déjà des baisses de chiffre d'affaires avec notamment une baisse de fréquentation et des fermetures anticipées dans le contexte de la crise du covid mais également des aléas climatiques.

EUROSTAR exploite la liaison, via le tunnel sous la manche, des trains à grande vitesse qui relie la Grande Bretagne à la France. Cela constitue donc un vecteur économique majeur pour nos territoires de montagne.

La clientèle britannique représente par exemple 40% de la clientèle étrangère de Savoie Mont Blanc.

Cette décision unilatérale et brutale d'EUROSTAR est particulièrement incompréhensible à l'heure où la question de la préservation de notre environnement est au cœur des préoccupations. Si le report de voyageurs conduit à densifier le transport aérien, l'incidence carbone du département n'en sera que plus importante.

### MOTION :

Le Conseil Communautaire de la Haute-Tarentaise rappelle son entier soutien aux acteurs de la montagne et appelle l'entreprise EUROSTAR à assurer les conditions de transport des clientèles qui sont historiquement les siennes, notamment en revenant sur sa décision qui, si elle devait être maintenue, pénaliserait d'un point de vue économique et environnemental nos territoires de montagne.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la mobilisation des élus de Haute-Tarentaise pour réactiver l'arrivée de l'EUROSTAR en gare de Moutiers, de Bourg-Saint-Maurice, en Tarentaise et Haute-Tarentaise.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

